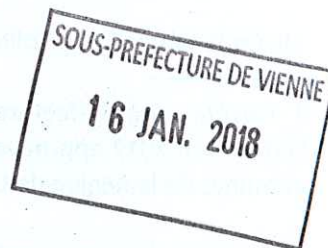


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 janvier 2018



Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **FINANCES** : Budget Primitif 2018 - Approbation

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale se crée par fusion de plusieurs EPCI, il est prévu que le Conseil communautaire peut, suite à son installation, adopter le premier budget de la communauté sans avoir à tenir préalablement un débat d'orientation budgétaire (jurisprudence du Conseil d'Etat du 13 août 2002).

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2018 de Vienne Condrieu Agglomération afin de permettre à la nouvelle communauté d'engager sa gestion comptable et budgétaire.

Ce budget a été élaboré sous l'égide du bureau intercommunautaire réunissant les 30 maires dans la phase préparatoire de la mise en place de Vienne Condrieu Agglomération.

Le projet de budget primitif 2018 soumis au vote du Conseil est présenté :

- sous la forme d'un rapport de synthèse, d'une part ;
- d'un état comptable réglementaire, d'autre part.

Le premier document a été transmis lors de l'envoi des convocations, le deuxième est mis à disposition des conseillers communautaires et peut être consulté au dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les nomenclatures comptables M 14, M 43 et M 49,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (6 abstentions)** :

APPROUVE le budget primitif 2018 de Vienne Condrieu Agglomération tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

VOTE le budget primitif 2018 par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement) tant pour le budget principal que pour les budgets annexes avec les opérations définies en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS